



Réf : 03./OLUCOME/03/2017

Bujumbura, le 16/03/2017

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur Pierre Nkurunziza,
Président de la République du Burundi avec
les assurances de notre plus haute considération

à Bujumbura

- Son Excellence Monsieur Pascal Nyabenda,
Président de l'Assemblée Nationale avec les
assurances de notre très haute considération

à Bujumbura

- Son Excellence Monsieur Révérien Ndikuriyo,
Président du Sénat avec les assurances de
notre très haute considération

à Bujumbura

A Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Energie
et des Mines.

à Bujumbura

Objet : Demande d'accélérer le processus d'adhésion
du Burundi à l'Initiative de Transparence dans
les Industries Extractives (ITIE)

Excellence Monsieur le Ministre,

1. L'Observatoire de Lutte contre la corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) a un grand honneur de s'adresser auprès de votre haute autorité pour vous annoncer qu'il a été content d'apprendre que le Burundi a déjà fait un premier pas dans l'adhésion à l'Initiative de Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) à travers une déclaration publique en date du 20 janvier 2015. Malgré cette déclaration, l'OLUCOME est inquiet de voir que le processus d'adhésion à cette norme combien importante pour la transparence et la gouvernance n'enregistre pas de progrès alors que le Burundi en a tellement besoin.

2. Excellence Monsieur le Ministre, pour l'OLUCOME, la bonne exploitation et la gestion des revenus constituent un potentiel pilier important pour l'économie nationale. L'Observatoire est convaincu que le secteur minier est potentiellement capable de contribuer significativement à la croissance économique, notamment à travers la création d'emplois, l'amélioration des infrastructures et l'augmentation des revenus des citoyens. Et, cette conviction est partagée par bien de partenaires techniques et financiers du Burundi tel que le Fonds Monétaire Internationale, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, l'Union Européenne, etc. comme vous l'aviez souligné dans votre déclaration du 20 janvier 2015.

3. Cependant, Excellence Monsieur le Ministre, le constat est que la mauvaise gouvernance dans la gestion des revenus y relatifs, l'exploitation illicite, la fraude et la corruption qui gangrène ce secteur, l'affiliation gouvernementale, politique ou militaire, le manque de contrôle du lieux d'exploitation jusqu'au comptoir d'achat (pas de fiche de transfert des minerais, des négociants ambulants non reconnus par la loi...) font que le secteur minier ne contribue pratiquement pas au bien être de la population des régions à forte exploitation minière en particulier, et au développement du pays en général. A cela s'ajoute la destruction de l'environnement. Ce secteur connaît jusqu'aujourd'hui une contribution à l'économie nationale très minime de moins de 1% du PIB alors que dans le Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté, 2^{ème} génération (CSLP II), le Gouvernement avait projeté une contribution de 30% du PIB qui proviendront du secteur des ressources naturelles.

4. Excellence Monsieur le Ministre, la mauvaise gouvernance dans ce secteur minier a contribué à ce que le Burundi soit le pays le plus pauvre du monde selon le classement du Fonds Monétaire International de 2015 et dépende à près de 50% de l'aide extérieure pour

Sis chaussée Prince Louis RWAGASORE n°47, 1^{er} étage. Tél : +257 22 25 20 20 ou +257 78 85 30 04 (numéro vert)

Fax : 22 24 99 49 Site web : www.olucome.bi BP 6616 BUJUMBURA-BURUNDI

financer le budget national. Au cas contraire, s'il y avait une bonne gestion de ce secteur et de ses revenus, le Burundi n'aurait pas beaucoup besoin de l'aide extérieure. Cependant, pour promouvoir l'investissement et accroître les revenus internes dans ce secteur minier, les partenaires financiers ont imposé de plus en plus des réformes dans ce secteur même si ces réformes n'aboutissent pas souvent aux objectifs visés dont l'augmentation des revenus. Ces réformes sont entre autres la mise en place de stratégies efficaces en matière de transparence et de redevabilité, de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent en lien avec ce secteur.

5. Excellence Monsieur le Ministre, l'OLUCOME trouve que la non adhésion à la norme ITIE dans les délais les plus courts pourrait générer des conséquences énormes notamment le regain excessif des pratiques illégales comme l'exploitation et le commerce informels, des financements des conflits dans le pays et dans la région, des pratiques allant à l'encontre des intérêts communautaires et nationaux et contrariant les initiatives nationales, régionales et internationales visant l'assainissement, la viabilité, la durabilité et le profit du secteur minier. Ces conséquences surgiraient alors que le Burundi a souscrit à la convention de RUSAKA signée le 15 décembre 2010 comportant six outils complémentaires qui constituent dans leur ensemble un mécanisme de contrôle régional visant à éradiquer cette source de financement des conflits dans la région. Ces outils sont le mécanisme de certification régional, l'harmonisation des législations nationales, la base de données régionale sur le flux de minerais, la formalisation du secteur minier, la promotion de l'initiative de transparence dans les industries extractives (ITIE) et le mécanisme d'alerte précoce. Bien plus, le Burundi est membre à part entière de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL), en ce qui est de la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles.

6. Dans le même ordre d'idées, Excellence Monsieur le Ministre, en avril 2010, les États-Unis d'Amérique ont conséquemment mis en place la prévision 1502 « minerais de conflits » du Dodd-Frank Wall Street Consumer Act (DF 1502). DF 1502 exigeant aux entreprises américaines et étrangères fournissant le marché américain de prouver que les minerais importés ne proviennent pas des zones armées ni de conflits. Il y est défini que les minerais ciblés sont l'or, le coltan, la cassitérite, le wolframite ou leurs dérivés originaires de la République Démocratique du Congo ou des pays voisins. En tant que pays voisin de la République Démocratique du Congo, les minerais du Burundi sont soumis à la loi Dodd-Frank.

7. Excellence Monsieur le Ministre, plusieurs études des institutions financières internationales crédibles s'accordent que l'exploitation minière pourrait contribuer significativement à l'économie du pays loin supérieur à trois secteurs à savoir le secteur thé, café et coton. Rappelons qu'aujourd'hui ce sont ces trois principaux secteurs qui exportent. Si le Burundi aurait fait la conformité de la chaîne d'approvisionnement au Mécanisme Régional de certification des substances minérales de la Conférence Internationale sur la région des Grands Lacs, l'adhésion à la norme ITIE ainsi qu'au Guide de l'OCDE de devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant des zones post conflit ou à haut risque, le Burundi ne serait pas le premier pays mal gouverné, le plus malheureux et le plus pauvre au monde où son revenu et son PIB par habitant sont les plus faibles au niveau mondial. Excellence, une fois que le Burundi aurait adhéré et mis en oeuvre ces mécanismes, le pays serait prospère et modèle dans la région de l'Afrique centrale.

8. Excellence Monsieur le Ministre, l'OLUCOME constate avec regret que les changements positifs dans ce secteur sont lointains malgré ces réalités ci-hauts citées. Le déficit de transparence et de responsabilité en ce qui est de la gestion des revenus du secteur, les pratiques de corruption, de fraude et de fausses déclarations, le problème de rapatriement de devises...etc sont toujours les vrais problèmes qui guettent ce secteur. Nous ne trouvons nulle part la contribution des minerais dans le développement du pays sauf l'or qui a sa rubrique dans la prévision budgétaire de l'Etat pour les montants respectifs de 171.437.401 Francs burundais en 2015, de 255.516.745 Francs burundais en 2016 et de 217.950.054 Francs burundais en 2017. Or, ces montants ne représentent pas toute la quantité produite de l'or en ce sens que l'Or n'est pas tracé jusqu'à présent au Burundi. Ceci pour dire que ce n'est que la quantité déclarée au niveau des comptoirs qui est comptabilisée alors que la grande quantité de ce minerais est détournée. Pourtant, l'OLUCOME constate que des milliers des tonnes des 3T sont exploités et importés. Certains sites sont formellement sous-systèmes de traçabilité. Il s'agit des sites sous l'expérimentation de iTSCi qui est un programme de devoir de diligence qui facilite la traçabilité des minéraux sous le contrôle de PACT et des milliers d'autres sites sont en train d'être exploités illégalement dans presque tout le pays sans parler de l'exploitation des terres rares et de matériaux de construction.

9. A cet effet, Excellence Monsieur le Ministre, l'OLUCOME vous rappelle qu'il vous a, à maintes reprises, adressé des correspondances en vous demandant d'informer l'opinion tant nationale qu'internationale où vont les fonds déposés par les multinationaux qui demandent

les permis d'exploration des minerais. Le fait de ne pas réagir nous a amené, Excellence, à bien constater que les conventions déjà signées sont opaques et le montant versé par ces sociétés ne sert qu'une poignée de gens au détriment de la grande majorité de la population qui pourrait en profiter. L'exemple typique est la lettre n° 170/SC-OLUCOME/10/2014 du 13/10/2014 que l'OLUCOME vous a adressée contenant la liste des sociétés qui versent des millions de dollars sur un compte de dépenses (appui aux bonnes initiatives) de la Présidence de la République qui échappe toute forme de contrôle. Ces sociétés sont entre autres :

Société	Nombre de conventions signées	Montant en USD	Montant en Fbu
Rainbaw	1	400.000 USD	640.000.000FBU
AMMG	1	300.000 USD	480.000.000 FBU
Flemish	4	1.200.000 USD	1.920.000.000 FBU
Minergy	1	200.000 USD	320.000.000 FBU
Surstream	1	200.000 USD	320.000.000 FBU
Total	8	2.300.000 USD	3.680.000.000 FBU

10. Excellence Monsieur le Ministre, l'OLUCOME avait initié un projet visant la campagne de sensibilisation et de plaidoyer pour l'adhésion et la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans l'Industrie Extractive au Burundi avec un esprit de conjugaison d'efforts avec le gouvernement qui avait déjà manifesté son intérêt d'adhésion à cette initiative pour la promotion du secteur et l'amélioration de la gouvernance dans la gestion des revenus y relatifs. Visant particulièrement la promotion d'une meilleure gouvernance notamment par un système plus responsable de la gestion des revenus des ressources naturelles et dans l'intérêt de tous les bénéficiaires (Gouvernement, Secteur privé et la population), la mise en œuvre de l'ITIE au Burundi aurait permis d'augmenter la crédibilité et la confiance vis-à-vis des investisseurs crédibles étrangers, de la population et des partenaires avec des conséquences positives directes à travers sa viabilité et sa rentabilité.

11. L'OLUCOME s'en réjouit des résultats de cette campagne de sensibilisation et de plaidoyer car le Gouvernement du Burundi a déjà manifesté son intérêt d'adhésion à cette initiative mais il convient de consolider les démarches déjà entreprises pour arriver à la mise en œuvre effective de l'initiative. 

12. De ce constat, Excellence Monsieur le Ministre, tant que la transparence dans ce secteur ne sera pas établie, alors que la mauvaise gouvernance est l'une des sources qui alimente les conflits au Burundi et voire dans la région, au cas où le secteur continuera à être profité par une poignée de gens alors que le reste de la population croupisse dans la misère sans nom, les conflits politiques et sociaux n'atteindront pas leur fin du fait que les vraies causes ne sont pas traitées. Les uns cherchent à s'éterniser au pouvoir pour continuer à se procurer de ces richesses dues à cette exploitation illicite et gestion irrationnelle des minerais, d'autres tentent de créer de forces de résistance suite aux mécontentements et /ou veulent prendre par force ce que ces premiers profitent illégalement à leurs yeux. D'ailleurs l'approche globale de la CIRGL dont le Burundi est membre à part entière est d'éradiquer l'utilisation illicite des ressources minières dans la région.

13. Ce qui nous inspire, Excellence Monsieur le Ministre, à vous demander de faire de votre possible pour accélérer le processus d'adhésion du Burundi à la mise en œuvre effective de l'initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE). L'OLUCOME tient à sa disposition des informations sur l'état des lieux du processus selon lesquelles en 2014, le gouvernement du Burundi avait déjà nommé le haut fonctionnaire qui devrait être à la tête du groupe multipartite. Miteusement, le processus n'a pas enregistré des progrès car le dernier acte a été la déclaration publique du 20 janvier 2015.

L'OLUCOME rappelle au Gouvernement du Burundi qu'il va bientôt relancer les activités de sensibilisation et de plaidoyer pour l'adhésion et la mise en œuvre effective de l'ITIE dans le cadre de sa campagne « **Jusqu'où va ma misère** »

14. Excellence, vu notamment les conventions illégales et opaques déjà signées d'extraction des ressources naturelles respectivement de GAKARA, de MUSONGATI et de NYABIKERE, il est sollicité au Gouvernement du Burundi d'adhérer à l'ITIE dans l'urgence car l'OLUCOME trouve qu'au moment où le Burundi commencera à exploiter ces trois sites sans les normes de transparence ni la capacité d'une gestion rationnelle, exploiter ces sites serait une autre occasion offerte aux gens qui sont dans ce circuit de détournements des biens de la population dont les ressources naturelles en particulier qui crée de façon considérable les inégalités sociales. Et cela a comme conséquence immédiate les persistance des conflits au Burundi.

g

Espérant une suite favorable à notre demande, nous vous prions d'agréer, Excellence Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour l'OLUCOME

Gabriel RUFYIRI

Président



C.P.I à :

- Son Excellence monsieur le Ministre à la Présidence chargé de la Bonne Gouvernance et du plan ;
- Son Excellence Monsieur le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale

à Bujumbura